

# Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne - Clain 2023 - 2029



## Annexe 9.6 - Résumé non technique

# 1 Préambule

---

L'inondation est le premier risque naturel en France, il menace des vies, des habitations, des emplois. Environ 1 français sur 4 et 1 emploi sur 3 sont aujourd'hui potentiellement exposés à ce risque. En 2014 le coût moyen annuel des dommages économiques sur les 30 dernières années était estimé entre 650 et 800 millions d'euros. Les phénomènes récents survenus dans territoires voisins nous rappellent que les collectivités doivent être préparées à faire face à des événements exceptionnels.

## **Pourquoi se préoccuper particulièrement des inondations sur le secteur Vienne -Clain ?**

Les débordements sur la Vienne et le Clain peuvent générer des conséquences dommageables importants sur le territoire, à titre d'exemple une inondation centennale (1 « chance » sur 100 de se produire tous les ans) pourrait impacter directement plus de 10500 personnes et au moins 5600 emplois sans compter les effets « dominos » susceptibles d'être provoqués. Ces enjeux sont particulièrement concentrés sur le secteur Châtelleraut –Poitiers en raison de la nature urbaine de l'occupation des sols située dans la plaine d'inondation.

Les principales inondations passées sont :

- La crue centennale de 1982 sur le Clain où l'eau avait atteint 5,52 m au Pont Neuf à Poitiers. La plupart des cours d'eau du bassin ont connu également des inondations historiques lors de cet événement.
- La crue centennale de 1913 sur la Vienne où l'eau avait atteint 6,35 m au pont Henri IV à Châtelleraut.

Plus récemment sur la Vienne, la dernière crue marquante date de 1994, l'eau avait atteint 6,09 m au pont Henri IV inondant notamment une partie du centre-ville de Châtelleraut (quartier de Châteauneuf) et plusieurs communes en amont.

Malgré l'antériorité de ces phénomènes, le risque est présent et des mesures doivent être prises pour limiter l'impact des inondations à la hauteur des enjeux sur le territoire.

Les inondations par débordement de cours d'eau sont considérées comme des risques majeurs mais le territoire est également confronté à des ruissellements qui deviennent réguliers. Ces phénomènes trouvent principalement leurs explications dans les modifications de l'occupation des sols et les effets du changement climatique, ils sont une véritable préoccupation locale y compris pour les enjeux de qualité d'eau.

## 2 Cadre réglementaire

---

A l'échelle nationale, 122 **Territoires à Risque Important (TRI)** pour les inondations ont été identifiés en 2012. Sur le bassin de la Vienne, seul le secteur de Châtelleraut avait été retenu comme TRI compte tenu des enjeux exposés. Ce TRI a été étendu à l'aire urbaine de Poitiers, il regroupe désormais 17 communes riveraines du Clain et de la Vienne (Availles-en-Châtelleraut, Beaumont Saint-Cyr, Bonneuil-Matours, Buxerolles, Cenon-sur-Vienne, Chasseneuil-du-Poitou, Châtelleraut, Dissay, Jaunay-Marigny, Ligugé, Migné-Auxances, Naintré, Poitiers, Saint-Benoît, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Smarves, Vouneuil-sur-Vienne).

Chaque TRI doit mettre en place une **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)** co-construite entre l'Etat et les collectivités associant les parties prenantes (usagers, services de sécurité, gestionnaires de réseaux, ...). Cette stratégie doit définir les dispositions à mettre en œuvre pour réduire le risque d'inondation. Dans la mesure où le TRI s'est étendu à l'aire urbaine de Poitiers, la première stratégie locale validée en 2016 sur le secteur de Châtelleraut devait être révisée et élargie. Il a été décidé de l'étendre sur un périmètre hydrographique cohérent qui correspond au bassin de la Vienne entre la confluence Vienne/Issoire (exclue) et la confluence Vienne/Creuse (exclue) en y intégrant le bassin du Clain. Cette échelle d'intervention illustre particulièrement le principe de solidarité amont/aval. A l'issue d'un processus de concertation associant l'ensemble des parties prenantes, la stratégie locale Vienne – Clain a été validée par arrêté préfectoral le 25 août 2022. La stratégie Vienne – Clain est disponible en ligne sur le site internet de l'EPTB Vienne : <http://www.eptb-vienne.fr/> ou de la Préfecture de la Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr/>

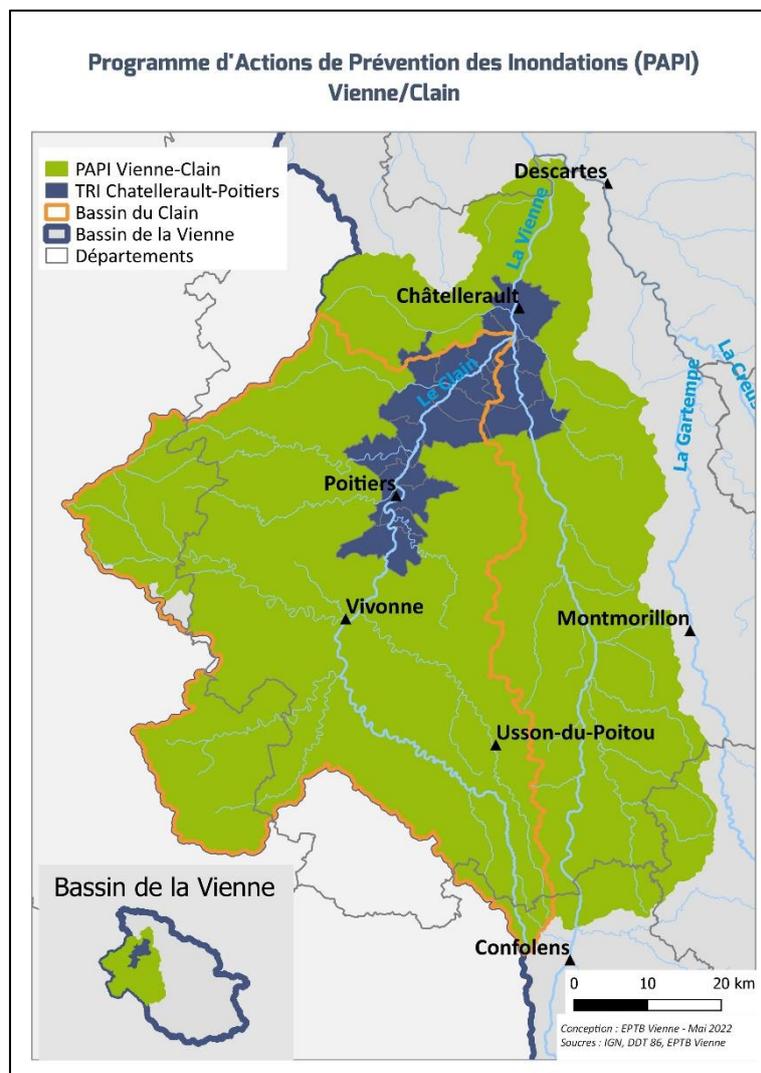
La stratégie précédemment validée dresse la « feuille de route » à suivre mais n'identifie pas concrètement les actions envisagées ni les porteurs de projets et les plans de financement. **Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)** est l'outil privilégié de déclinaison opérationnelle, les maîtres d'ouvrage qui intègrent le programme d'actions pour porter des projets peuvent bénéficier de financements. Les sources de financements potentiels pour la lutte contre les inondations sont :

- Les Fonds de Prévention Naturels des Risques Majeurs (FPRNM) ou fonds Barnier
- Les Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Plan Loire

### 3 Périmètre

Les chiffres clés de ce périmètre sont les suivants :

2 Régions	Centre Val-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine
5 Départements	Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Indre-et-Loire
13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	CC. Charente Limousine, CC. Mellois en Poitou, CC. Parthenay Gâtine, CC. Val-de-Gâtine, CA. Grand Châtelleraut, CC. Vallées du Clain, CC. Civraisien en Poitou, CC. Haut Poitou, CC. Pays Loudunais, CC. Vienne et Gartempe, CU. Grand Poitiers, CC. Haut Limousin en Marche, CC. Touraine Val de Vienne.
246 communes	
Surface d'environ 5 400 km <sup>2</sup>	
432 77 habitants (INSEE, 2019)	



## 4 Organisation

---

### **EPTB Vienne : pilote du PAPI**

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) est un syndicat mixte ouvert qui regroupe les régions Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, les Départements de la Vienne, d'Indre-et-Loire, de la Charente, de la Creuse, les Communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, les Communautés d'agglomérations de Grand Châtelleraut, de Grand Guéret, la Communauté de communes de Charente Limousine et celle de Vienne et Gartempe ainsi que le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV-EPAGE). Ses missions consistent à agir notamment dans les domaines de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Le périmètre de l'EPTB Vienne couvre tout le bassin de la Vienne. Il est naturellement légitime pour porter ce type de programme compte tenu de son périmètre d'action et de ses compétences.

### **Comité de pilotage et comité technique**

Le comité de pilotage est le garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés et validés par l'instance de labellisation. Il s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

Le comité de pilotage est composé 73 organismes (collectivités territoriales, et regroupements, service de l'État, service en charge de la sécurité et des secours, associations, gestionnaires de réseaux).

Le comité technique est chargé du suivi technique des actions du projet. Il se réunit autant que de besoin et à minima en amont du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et toutes difficultés éventuelles dans la mise en œuvre des actions.

Le comité technique est composé des porteurs de projets et des financeurs du PAPI.

## 5 Concertation

Deux modes de concertation ont été mis en œuvre pour élaborer le PAPI :

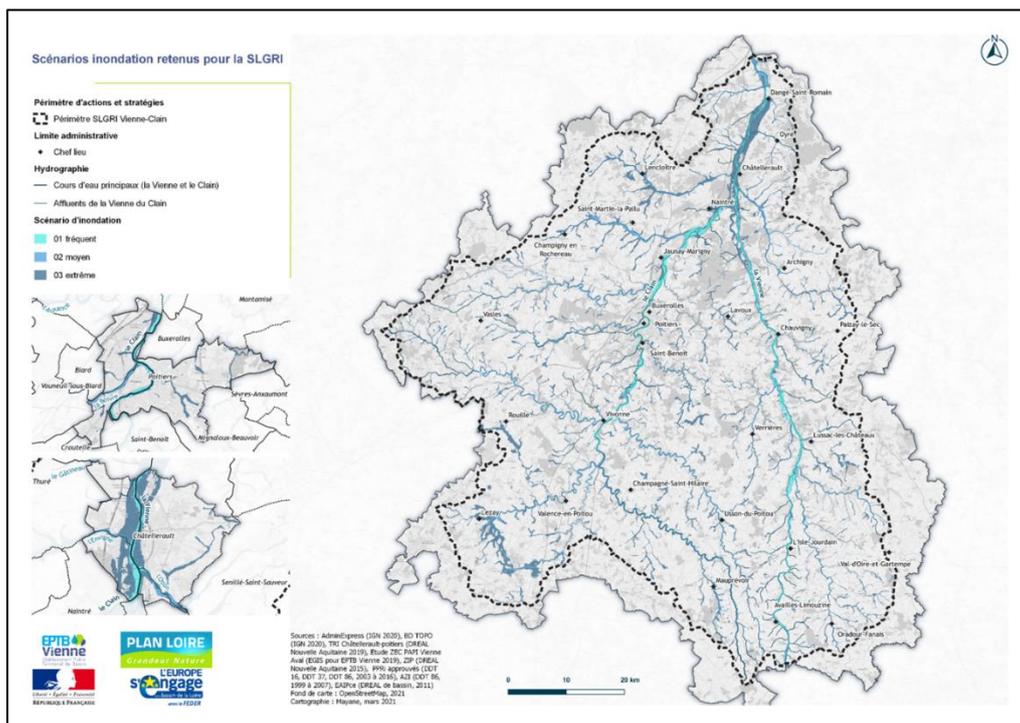
- Une concertation institutionnelle a finalité opérationnelle visant élaborer les actions du PAPI. Un appel à projets a été diffusé afin d'identifier les futurs porteurs d'actions qui souhaiteraient s'inscrire dans le PAPI et bénéficier de financements. Également de multiples rencontres ont été organisées en groupe ou en bilatéral avec des porteurs de projets afin construire les actions et les articuler.
- Une concertation du public via la publication d'un questionnaire dématérialisé (diffusé dans la presse et relai par les communes) intitulé « Perception et gestion du risque inondation sur le territoire ». Il en résulte une très forte participation avec 232 réponses enregistrées. Les réponses reçues démontrent un réel besoin d'améliorer la sensibilisation avec des messages clairs et vulgarisés, accessibles à tous.

## 6 Éléments de diagnostic

### La connaissance de l'aléa

Le territoire du PAPI Vienne - Clain s'étend sur 5 400km<sup>2</sup> et est couvert par un réseau hydrographique important, s'articulant autour de deux cours d'eau principaux : la Vienne, à l'Est du territoire, et le Clain, son principal affluent situé à l'Ouest. La crue de référence sur la Vienne date de mars 1913 et celle sur le Clain s'est déroulé le 21 décembre 1982.

Trois scénarios d'inondation ont été établis en fonction de leur intensité et probabilité (fréquent, moyen et extrême). Ces 3 scénarios ont été définis à l'échelle du périmètre du PAPI, sur la base des données cartographiques existantes. L'aléa ruissellement est présent mais sa connaissance est hétérogène à l'échelle du territoire.



## La vulnérabilité du territoire

Le tableau suivant présente les principaux enjeux impactés par le scénario de référence « moyen ».

(BV = Bassin versant  
ZI = Zone inondable)

<b>Vulnérabilité HUMAINE</b>	Total sur le BV	Nombre en Zone Inondable	Proportion en ZI
<i>Population (2020)</i>	432 777	<b>10 623</b>	<b>2,45 %</b>
<i>Logements</i>	186 632	<b>6 763</b>	<b>3,62 %</b>
<i>Établissements sensibles</i>	553	<b>34</b>	<b>6,15 %</b>
<b>Vulnérabilité ECONOMIQUE</b>	Total sur le BV	Nombre en ZI	Proportion
<i>Entreprises (2021)</i>	56 934	<b>2 386</b>	<b>4,19 %</b>
<i>Emplois (valeur max) (2021)</i>	180 817	<b>5 604</b>	<b>3,10 %</b>
<i>Zones d'activités ou industrielles</i>	384	<b>28</b>	<b>7,29 %</b>
<i>Surfaces agricoles</i>	361 777,26 ha	<b>6 548,25 ha</b>	<b>1,81 %</b>
<b>Vulnérabilité des RESEAUX ET des SERVICES PUBLICS ET PRIORITAIRES</b>	Total sur le BV	Nombre en Zone Inondable	Proportion en ZI
<i>Etablissements utiles à la gestion de crise</i>	316	<b>13</b>	<b>4,11 %</b>
<i>Etablissements d'intérêt commun</i>	868	<b>119</b>	<b>13,71 %</b>
<i>Stations AEP</i>	99	<b>23</b>	<b>23,23 %</b>
<i>Postes électriques</i>	8 014	<b>189</b>	<b>2,36 %</b>
<i>Voies ferrées</i>	376 055,82 m	<b>3 610,80 m</b>	<b>0,96 %</b>
<i>Réseaux routiers</i>	12 577 255,34 m	<b>240 609,83 m</b>	<b>1,90 %</b>
<i>Dessertes locales</i>	12 052 723,94 %	<b>229 462,13 m</b>	<b>1,90 %</b>
<b>Vulnérabilité ENVIRONNEMENTALE</b>	Total sur le BV	Nombre en Zone Inondable	Proportion en ZI
<i>Installations susceptibles de déverser des polluants</i>	860	<b>90</b>	<b>10,47 %</b>
<i>Surface d'espaces naturels protégés</i>	140 051 ha	<b>1 786 ha</b>	<b>1,27 %</b>
<b>Vulnérabilité du PATRIMOINE</b>	Total sur le BV	Nombre en Zone Inondable	Proportion en ZI
<i>Enjeux patrimoniaux</i>	1 480	<b>77</b>	<b>5,20 %</b>

Les enjeux en zone inondable restent limités et se concentrent plus particulièrement au niveau des centres villes en aval de la Vienne et du Clain et que sur communes traversées par les principaux affluents du Clain. En amont, les enjeux sont moins exposés. L'analyse réalisée permet d'orienter les actions vers les communes à plus forts enjeux.

## Les ouvrages de protection et les zones d'expansion de crue (ZEC)

Une ZEC est une zone plus ou moins naturelle mise à contribution lors des crues et qui a pour effet de stocker une partie du débit transitant dans un cours d'eau. Cet écrêtement permet aux zones situées en aval de bénéficier d'un abaissement plus ou moins significatif de la ligne d'eau.

Les ZEC ont une influence hydraulique à plusieurs niveaux sur l'aléa inondation. Elles permettent :

- Le ralentissement de la propagation de l'onde de crue en ralentissant les vitesses d'écoulement des débordements dans le lit majeur ;
- La réduction de la pointe de l'hydrogramme en retenant un volume de stockage. Cette réduction de la pointe a une influence directe sur la hauteur de submersion et les vitesses à l'aval ;
- La réduction de la fréquence de submersion à l'aval.

Les cours d'eau sur le territoire du PAPI Vienne - Clain ne sont pas endigués, les ZEC sont plutôt fonctionnelles et jouent un rôle notable dans la gestion de l'aléa diminuant ainsi le risque d'inondation. Les problèmes se rencontrent dans les traversées urbaines situées prioritairement en aval. Peu d'ouvrages ayant une véritable vocation de protection contre les inondations existent hormis celui de Terrier Mouton et Vallée de la Roche au niveau du cours d'eau le Talbat sur la commune de Chauvigny.

● **Les dispositifs existants (en matière réglementation, de surveillance, gestion de crise, alerte, ...)**

- De manière générale, l'expérience acquise dans le cadre du précédent PAPI (= PAPI Vienne aval uniquement sur 11 communes entre Valdivienne et Châtellerault) permet d'ores et déjà d'identifier des actions qui seraient utiles de transposer à l'échelle Vienne/Clain tout en adaptant la méthodologie à la taille du périmètre. Par ailleurs, la réussite des actions passe par l'investissement des porteurs de projets dont le dimensionnement doit être correctement évalué dès le départ.
- Le territoire est largement couvert par des Plans de Prévention des Risques inondations (outil réglementant l'usage des sols) mais les règlements n'intègrent pas de volet obligatoire relatif à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.
- La prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme est bonne.
- Les zonages pluviaux semblent en revanche beaucoup moins étendus. Le ruissellement est ainsi moins traité sur le territoire.
- Les dispositifs de réduction de la vulnérabilité sont peu nombreux.
- L'information et la sensibilisation de la population sont bien engagées sur la partie du territoire couvert par le précédent PAPI (= PAPI Vienne aval). Les actions sont diverses, pédagogiques, attractives et complémentaires. Les outils sont en revanche beaucoup moins développés sur le reste du périmètre du PAPI Vienne-Clain.
- Les outils de prévision et de vigilance sont peu utilisés par les communes.
- Le territoire est peu dynamique sur la mise en œuvre des outils de gestion de crise. Compte tenu de l'antériorité d'évènements majeurs (du moins sur le plan des inondations) et de la faiblesse des exercices de simulation, un doute subsiste sur l'opérationnalité des dispositifs en vigueur.
- Les outils de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont très développés.

Ces points permettent de mettre en exergue la nécessité :

- d'améliorer la prévention existante des inondations prioritairement sur l'ensemble des secteurs aval ;
- de développer cette dernière sur les secteurs amont.

## 7 Stratégie

---

La stratégie s'est appuyée notamment sur :

- le diagnostic
- des ateliers de concertation
- le cadre réglementaire
- l'expérience acquise dans le précédent PAPI (= PAPI Vienne aval)

10 orientations stratégiques et 22 dispositions ont été identifiées :

(PGRI = Plan de Gestion des Risques d'Inondation Loire – Bretagne)

Objectifs PGRI Loire-Bretagne	Orientation stratégique (OS)	Disposition
	OS 0.1 = Préciser les modes de gouvernance à l'échelle du territoire de la SLGRI	D.1 = Expliciter et communiquer sur les compétences des différents acteurs en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention du risque d'inondation D.2 = Consolider le rôle de l'EPTB Vienne en tant que coordonnateur/animateur du futur PAPI Vienne/Clain
<b>1 = Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et la capacité de ralentissement des submersions marines</b>	OS 1.1 = Préserver et restaurer les milieux fonctionnels qui participent à la réduction de l'aléa inondation	D.3 = Développer et pérenniser un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau et des milieux connexes D.4 = Promouvoir une démarche cohérente de préservation et de restauration des ZEC prioritaires des bassins du Clain et de la Vienne
	OS 1.2 = Ralentir la dynamique des ruissellements des versants en encourageant l'adaptation des pratiques et la désimperméabilisation des sols	D.5 = Valoriser et encourager les changements de pratiques agricoles et d'aménagements en milieu naturel D.6 = Promouvoir une politique de mise en œuvre de techniques d'hydrauliques douces en milieux urbains et ruraux
	OS 2.1 = Améliorer la connaissance des aléas inondations pour aménager durablement le territoire dans un contexte de changement climatique	D.7 = Mieux comprendre, intégrer et gérer les phénomènes de ruissellement dans l'aménagement du territoire D.8 = Améliorer la connaissance des inondations par débordement de cours d'eau sur les affluents de la Vienne et du Clain
<b>2 = Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque</b>	OS 2.2 = Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant le risque d'inondation	D.9 = Pérenniser et renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents et projets d'aménagement et d'urbanisme D.10 = Eviter d'aggraver la vulnérabilité du territoire en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque
	OS 3.1 = Favoriser la résilience du territoire à travers les démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations	D.11 = Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables D.12 = Déployer la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité aux habitations les plus exposées du territoire de la SLGRI
<b>4 = Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale</b>	OS 4.1 = Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations	D.13 = Etudier la réduction de l'aléa inondation par une optimisation des ouvrages hydrauliques existants, dans une logique de bassin versant D.14 = Renforcer la connaissance et améliorer la compréhension de la gestion et du fonctionnement des ouvrages de protection existants
	OS 5.1 = Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	D.15 = Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation au sein de la SLGRI D.16 = Accompagner les actions de communication institutionnelle en matière de culture du risque inondation D.17 = Améliorer et renforcer le partage des connaissances du risque d'inondation
<b>5 = Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation</b>	OS 6.1 = Optimiser les outils et les dispositifs de surveillance, de prévision et d'alerte	D.18 = Promouvoir et valoriser l'utilisation des dispositifs de prévision de crue ou de vigilance existants D.19 = Evaluer, améliorer et fiabiliser les moyens d'alerte communaux vers la population
	OS 6.2 = Améliorer et renforcer les dispositifs de gestion de crise	D.20 = Renforcer les dispositifs de gestion de crise en développant les PCS "volet inondation" sur les territoires non concernés par cette obligation réglementaire D.21 = Améliorer l'opérationnalité du volet "inondation" des PCS existants et veiller à la bonne coordination avec les autres dispositifs de gestion de crise
		D.22 = Améliorer la continuité des services stratégiques, prioritaires et utiles à la gestion de crise et au retour à la normale

## 8 Le programme d'actions

### Les axes

7 axes peuvent figurer dans un PAPI :

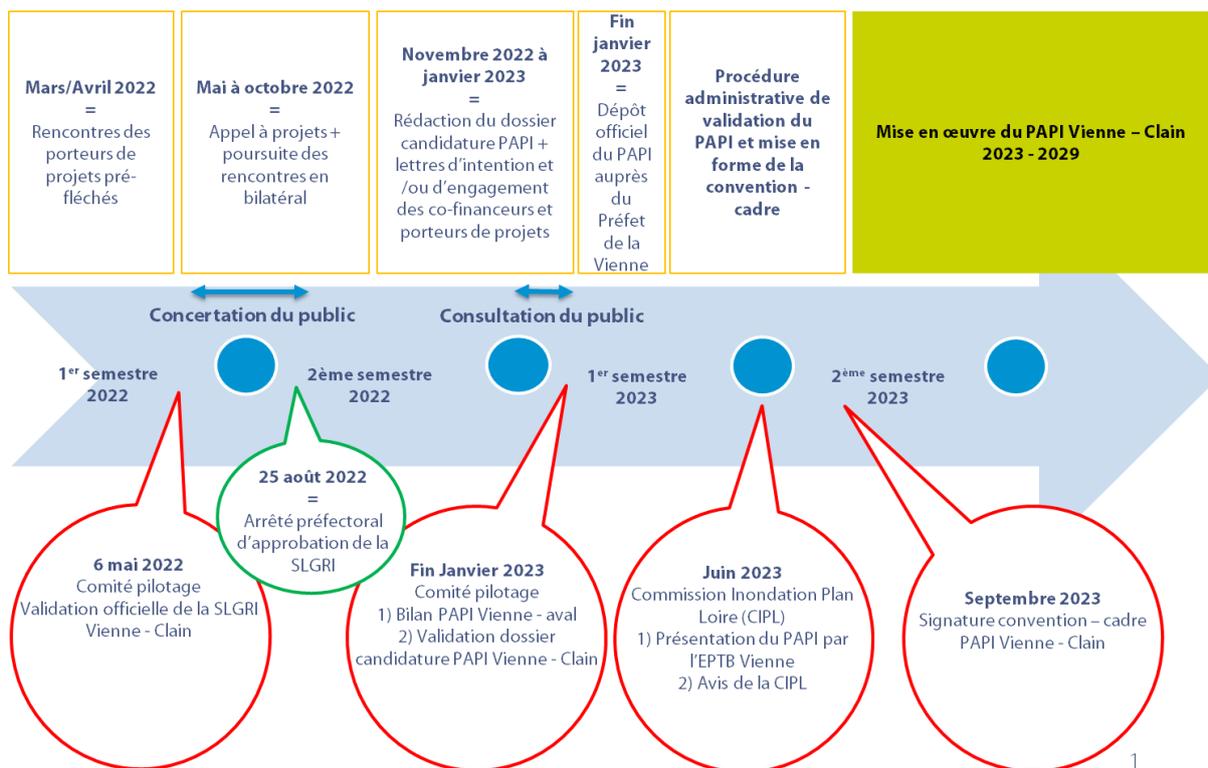
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque d'inondation
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : la gestion des écoulements
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Pour le PAPI Vienne – Clain, aucune action n'est prévue dans l'axe 7.

### La durée

La durée du PAPI est de 6 ans de 2023 à 2029.

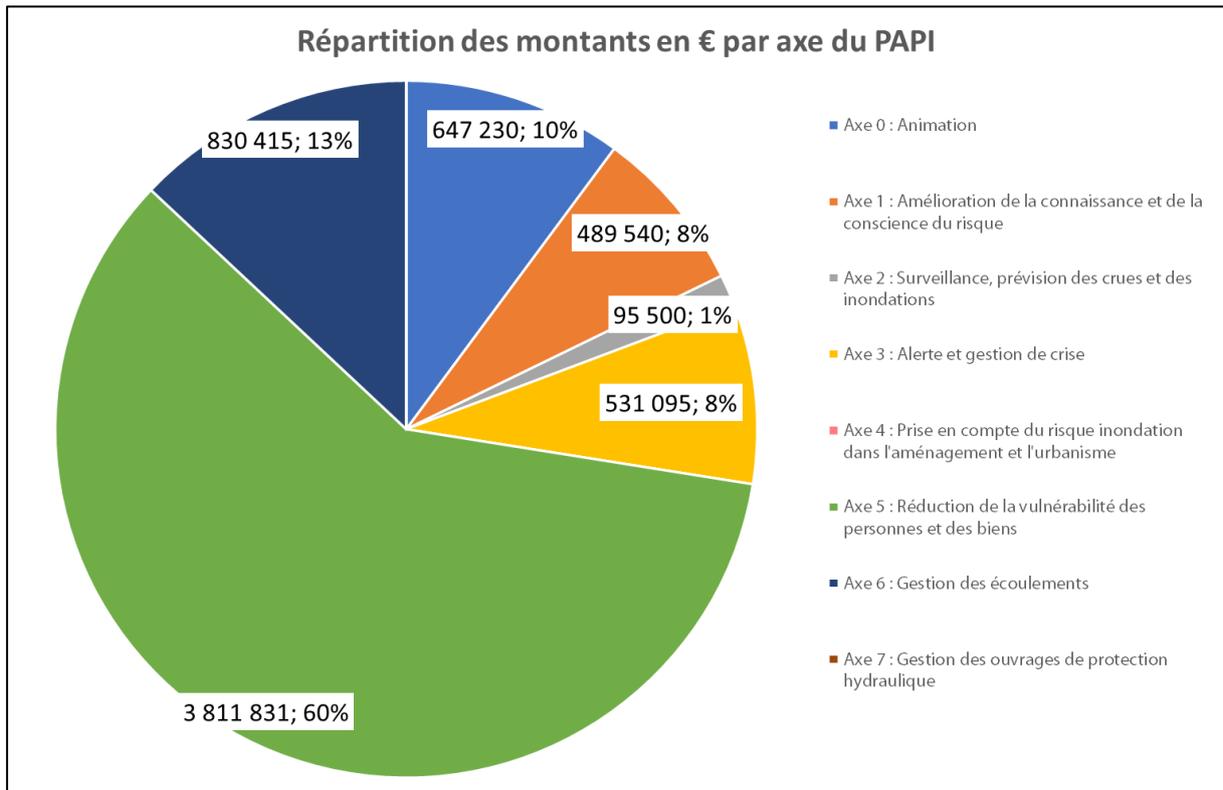
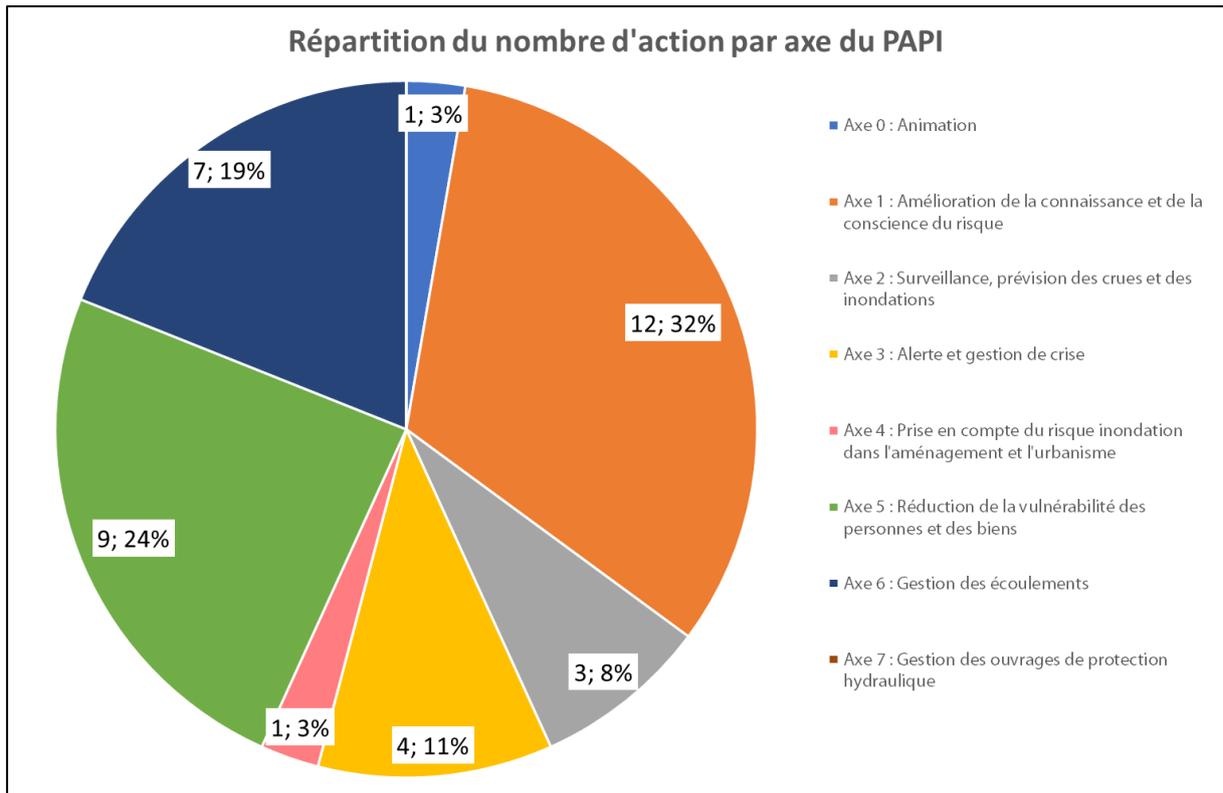
### Le calendrier

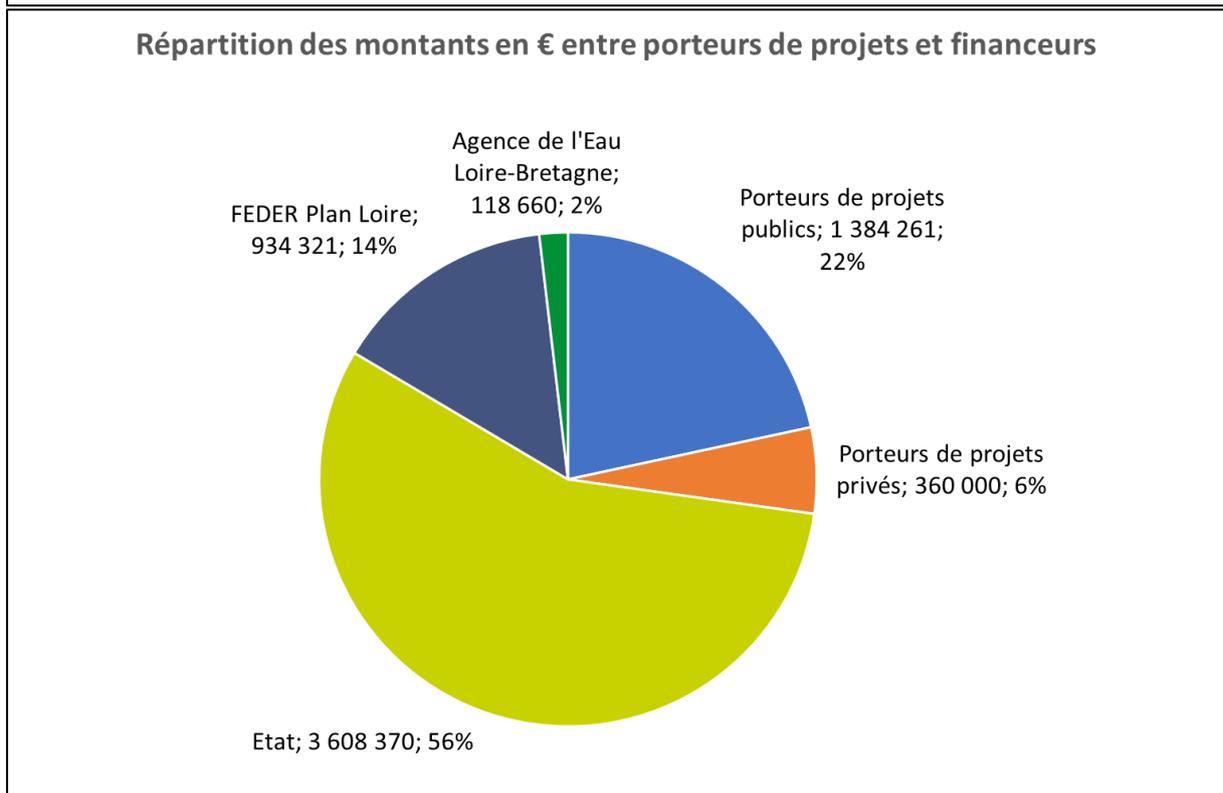
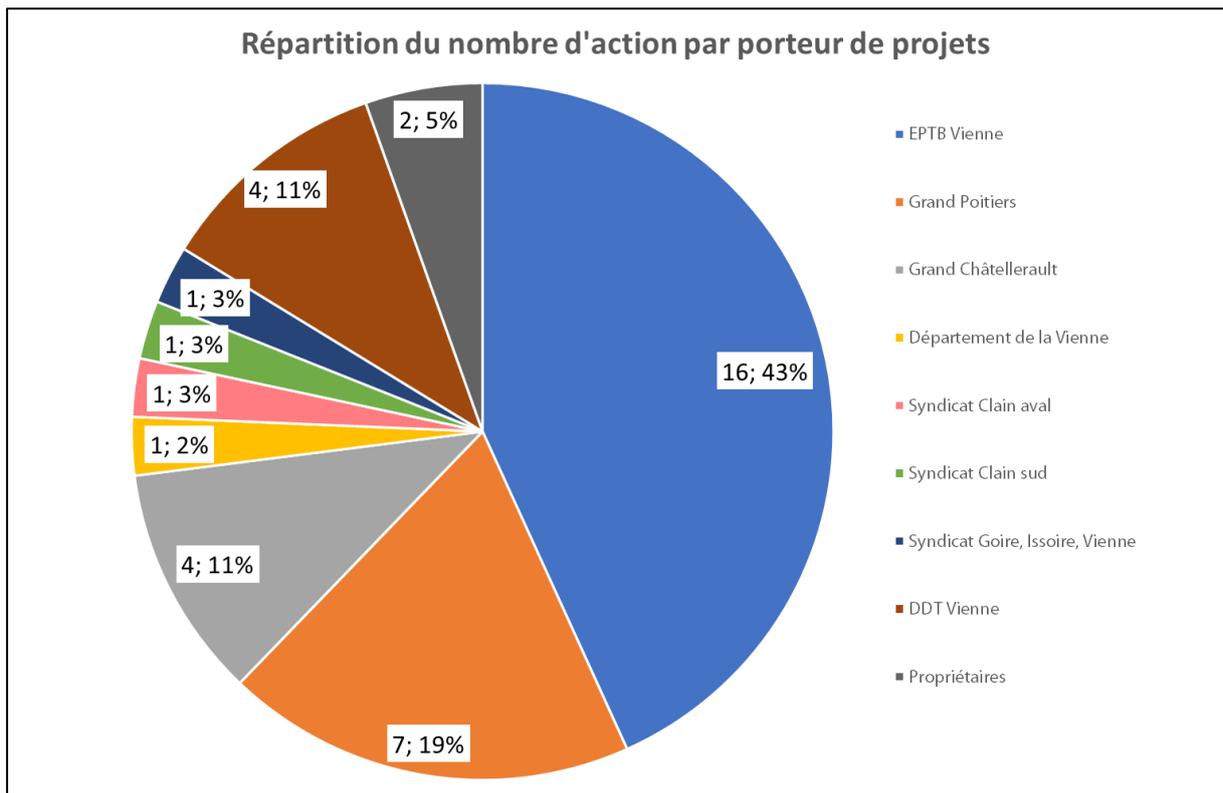


### Le montant

**Le montant global du PAPI Vienne – Clain s'élève à 6 405 611 € réparti en 37 actions. Ces dernières sont assurées par 9 porteurs de projets (8 = organismes publics et 1 = propriétaires privés).**

**La répartition des actions**





1 € investi directement par les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les propriétaires privés, correspond à environ 2,67 € d'apport de financement (Etat, fonds européens, AELB).

**Détail des actions et des plans de financement**

N° Fiche action	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Montant €	% subvention
<b>Axe 0 : Gouvernance</b>				
0.1	EPTB Vienne	Animation générale et coordination du programme	647 229 €	66,69 %
<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>				
1.1	EPTB Vienne	Poursuite du recensement et de la pose de nouveaux repères de crue	36 000 €	80 %
1.2	EPTB Vienne	Elaboration, révision des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)	117 000 €	80 %
1.3	EPTB Vienne	Réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires	102 940 €	80 %
1.4	EPTB Vienne	Lettre d'information du PAPI Vienne - Clain	12 500 €	80 %
1.5	EPTB Vienne	Exposition itinérante sur les inondations passées	24 000 €	80 %
1.6	EPTB Vienne	Développement de l'observatoire de la vulnérabilité aux inondations Vienne - Clain	80 000 €	80 %
1.7	EPTB Vienne	Pose de panneaux pédagogiques	54 600 €	80 %
1.8	EPTB Vienne	Sensibilisation du grand public au risque d'inondation	25 000 €	80 %
1.9	EPTB Vienne	Réalisation d'un guide pédagogique sur les techniques de réduction des ruissellements en milieu rural	15 000 €	80 %
1.10	Département de la Vienne	Sensibilisation des élus de la Vienne	15 000 €	80 %
1.11	DDT Vienne	Campagne d'information et de communication sur les dispositions de la directive inondation (TRI, SLGRI, PAPI) ainsi que sur l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme	Régie	0
1.12	Syndicat Goire Issoire Vienne	Mobiliser la mémoire locale de l'aléa inondation et sensibiliser les habitants à ce phénomène des communes de Lessac, Abzac et Oradour-Fanais	7 500 €	80 %
<b>Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations : pas d'action</b>				
2.1	EPTB Vienne	Evaluation des besoins d'équipements en échelles limnimétriques	15 000 €	80 %
2.2	EPTB Vienne	Pose d'échelles limnimétriques	25 000 €	50 %
2.3	Grand Poitiers	Instrumentation de la vallée du Talbat	55 500 €	50 %
<b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>				
3.1	Etat (DDT Vienne)	Assistance à l'élaboration des Cahiers de Prescription de Sécurité (CPS) des campings en zone inondable	Régie	0
3.2	Etat (DDT Vienne)	Élaboration du plan de gestion de trafic en cas d'inondation pour les rivières Clain (de Vivonne à Châtellerault) et de la Boivre	Régie	0
3.3	Grand Poitiers	Réalisation des Cahiers de Prescriptions de Sécurité (CPS) pour les campings en zone inondable	22 276 €	54 %
3.4	Grand Poitiers	Faire vivre les outils de préparation à la gestion de crise en cas d'inondation au sein de Grand Poitiers	508 819 €	54 %

<b>Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</b>				
4.1	DDT Vienne	Étude d'opportunité de prescription du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Clain amont (Vivonne / Iteuil / Roches-Prémaries-Andillé / Château-Larcher et Aslonnes	Régie	0
<b>Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>				
5.1	Grand Châtelleraut	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Châtelleraut et appui aux administrés pour la rédaction de leurs demandes de subventions	252 000 €	80 %
5.2	Propriétaires	Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Châtelleraut	570 000 €	80 %
5.3	Grand Châtelleraut	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Châtelleraut	10 800 €	50 %
5.4	Grand Châtelleraut	Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Châtelleraut	98 900 €	50 %
5.5	Grand Poitiers	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Poitiers et appui aux administrés pour la rédaction de leurs demandes de subventions	807 772 €	80 %
5.6	Propriétaires	Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Poitiers	1 230 000 €	80 %
5.7	Grand Poitiers	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Poitiers	129 980 €	80 %
5.8	Grand Poitiers	Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Poitiers	350 145 €	50 %
5.9	Grand Poitiers	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des entreprises de Grand Poitiers	362 234 €	80 %
<b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b>				
6.1	EPTB Vienne	Etat des lieux et diagnostic des zones d'expansion des crues, zones à risques et aménagements dans le cadre de la compétence « Prévention des Inondations » et définition d'une stratégie d'intervention	43 945 €	80 %
6.2	EPTB Vienne	Travaux de gestion des ruissellements sur des « bassins tests »	238 000 €	72 %
6.3	EPTB Vienne	Réalisation d'un plan de gestion des ruissellements sur les bassins prioritaires	75 000 €	80 %
6.4	Syndicat Clain aval	Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur le Clain aval	100 000 €	80 %
6.5	Grand Châtelleraut	Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement et établissement d'un plan de gestion sur les bassins prioritaires de Grand Châtelleraut	85 000 €	80 %
6.6	Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud	Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur le Clain amont	96 000 €	80 %
6.7	EPTB Vienne	Réalisation des travaux sur les ouvrages écrêteurs du Talbat (commune de Chauvigny)	192 470 €	50 %
<b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique : Pas d'action</b>				
<b>37 actions</b>			<b>6 405 611 €</b>	<b>≈ 72%</b>



Bâtiment Galiléo  
20 rue Atlantis  
Parc ESTER Technopôle  
87068 LIMOGES  
Tél : 05 55 06 39 42